

Date: 09/06/2008
Edition: Bruxelles
Section: REGION
Sous Section: BRUXELLES

Unies contre l'aéroport

Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem, Schaerbeek, Evere et Woluwé-Saint-Lambert introduisent une action en justice

EVERE Le conseil d'administration de Bruxelles National ayant donné son feu vert à la création d'un terminal pour les compagnies aériennes low cost, les communes de Schaerbeek, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert et Evere ont décidé ensemble d'introduire une action en justice *"afin d'éviter un accroissement des nuisances générées par l'extension de Bruxelles National"*.

En principe, le terminal en question devrait être opérationnel dès février 2009. Et c'est justement là que le bât blesse : *"à notre connaissance, aucune étude d'incidences sur l'environnement n'a été réalisée"*, réagit Fatiha Saïdi (PS), l'échevine de l'Environnement et du Développement durable à Evere. *"Aucune demande de permis d'environnement ni de permis d'urbanisme ne semblent avoir été introduites."*

Comme l'explique encore l'échevine, *"ces compagnies remportent un grand succès car elles pratiquent des prix défiant toute concurrence. Or, l'un des paramètres qui leur permettent de pratiquer ces bas prix sont les vols qui se pratiquent soit très tôt dans la journée, soit très tard dans la soirée."*

Rappelons qu'en 2004, une consultation publique avait été effectuée en vue du renouvellement du permis d'environnement de l'aéroport. Evere avait compilé les remarques de ses citoyens et les avait transmises aux autorités compétentes, en l'occurrence le gouverneur du Brabant flamand. Celui-ci avait finalement autorisé le permis d'environnement, sans tenir compte des remarques formulées mais surtout sans étude d'incidences préalable.

Lud. N.

Cet article provient du site <http://www.dhnet.be>